

### Questions au Feuilleton

Code ministériel, AGR, Ministère de l'Agriculture; CLI, Commission de lutte contre l'inflation (comprend le directeur—LAI, Loi anti-inflation); AP, Archives publiques; BAG, Bureau de l'Auditeur Général; RC-DA, Revenu Canada Douanes et Accise; CC, Ministère de la Consommation et des Corporations; BDGE, Bureau du directeur général des élections; CCRT, Conseil canadien des relations de travail; CLO, Commissaire aux langues officielles; MDC, Ministère des Communications; CCP, Commission canadienne des pensions; CCT, Commission canadienne des transports; DN, Ministère de la Défense nationale; EC, Environnement Canada; MTP, Ministère des Travaux publics; MAS, Ministère des Approvisionnement et Services; AAC, Affaires des anciens combattants; EMR, Énergie, Mines et Ressources; ONE, Office national de l'énergie, AE, Ministère des Affaires extérieures; Fin, Ministère des Finances; AEIE, Agence d'examen de l'investissement étranger; RGG, Gouverneur général; CAI, Commission d'appel de l'immigration; AIN, Affaires Indiennes et du Nord; ACDI, Agence canadienne de développement international; CMI, Commission mixte internationale; Assur, Département des Assurances; I&C, Industrie et Commerce; Jus, Ministère de la Justice; Trav, Ministère du Travail; M&I, Main-d'œuvre et Immigration; TC, Ministère des Transports; DEST, Département d'État chargé des Sciences et de la Technologie; CCN, Commission de la capitale nationale; SBSC, Santé et Bien-être social Canada; BN, Bibliothèque nationale; MNC, Musées nationaux du Canada; CNLC, Commission nationale des libérations conditionnelles; BCP, Bureau du Conseil privé; SCP, Service canadien des pénitenciers; PO, Ministère des Postes; CFP, Commission de la Fonction publique; GRC, Gendarmerie royale du Canada; EER, Ministère de l'Expansion économique régionale; CRTC, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes; SE, Secrétariat d'État; MSG, Ministère du Solliciteur général; SC, Statistique Canada; CTar, Commission du tarif; RC-I, Revenu Canada, Impôt; CT, Conseil du Trésor; DAU, Département d'État chargé des Affaires urbaines; CAC, Commission d'assurance-chômage.

#### LA STRATÉGIE D'EMPLOI COMMUNAUTAIRE—L'HISTORIQUE

##### Question n° 1525—M. Laprise:

1. Quelles communautés ont été choisies lors de la première étape de la stratégie communautaire de l'emploi?
2. Combien de personnes, hommes et femmes, ont été employées à ces projets?
3. Combien de temps a duré chaque projet?
4. Combien a coûté chaque projet mis de l'avant par les ministres du Bien-être social au palier a) fédéral, b) provincial?

**L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** 1. Kamloops, Nanaïmo, Lac La Biche, toute la Saskatchewan, le nord-ouest de l'Ontario, Hamilton-Wentworth, Lac Saint-Jean, Drummondville, Kedgwick-St. Quentin, West Prince, East Kings, Guysborough, Halifax (le nord et Spryfield-Kline Heights), Port-au-Port, Labrador Straits, Yellowknife-Rae Edzo.

2. Le nombre de personnes qui, grâce aux projets de la Stratégie d'emploi communautaire, occupent une emploi au sein du marché du travail ou sont en formation s'élève à plus de 2,000.

3. Les projets organisés dans le cadre de la Stratégie d'emploi communautaire se poursuivent toujours dans les collectivités susmentionnées.

[M. Andras.]

4. Le coût de chaque projet n'a pas été convenu entre les ministres provinciaux et les ministres fédéraux intéressés. Toutefois, 6.4 million de dollars ont été consacrés à la Stratégie d'emploi communautaire à l'échelle fédérale, ce qui comprend tous les frais d'exécution dans les régions et à Ottawa, de même que le financement accordé aux collectivités participantes.

#### LE RECOURS DU MINISTÈRE D'ÉTAT CHARGÉ DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE À DES AGENCES D'EMPLOI PRIVÉES

##### Question n° 1530—M. McKenzie:

1. Le département d'État chargé de la Science et de la Technologie a-t-il eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés a) à temps partiel, b) à plein temps, (i) en Colombie-Britannique, (ii) en Alberta, (iii) en Saskatchewan, (iv) au Manitoba, (v) en Ontario, (vi) au Québec, (vii) au Nouveau-Brunswick, (viii) en Nouvelle-Écosse, (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard, (x) à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?

3. Par province, quel était a) le taux horaire moyen versé aux agences d'emploi, b) le taux horaire moyen versé aux employés, c) le montant total versé par le Département en (i) 1975, (ii) 1976?

**L'hon. James Hugh Faulkner (ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie):** Pour ce qui est du Ministère d'État chargé de la Science et de la Technologie: 1. a) 1975-1976: 54 (Ont.); 1976-1977: 71 (Ont.). Il n'y a pas eu d'employés embauchés en ayant recours à des agences d'emploi privées d'autres provinces. b) 1975-1976: 2; 1976-1977: 4.

2. Le traitement de ces employés est tiré du budget des dépenses sous Services professionnels et spéciaux—Autres services.

3. a) 1975-1976: \$6.10; 1976-1977: \$6.50; b) Les taux ne sont pas disponibles. c) 1975-1976: \$50,191.96; 1976-1977: \$70,621.03 (Dépenses au 31 janvier 1977)

#### LE RECOURS À DES AGENCES D'EMPLOI PRIVÉES PAR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL

##### Question n° 1536—M. McKenzie:

1. Le ministère du Travail a-t-il eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés a) à temps partiel, b) à plein temps (i) en Colombie-Britannique, (ii) en Alberta, (iii) en Saskatchewan, (iv) au Manitoba, (v) en Ontario, (vi) au Québec, (vii) au Nouveau-Brunswick, (viii) en Nouvelle-Écosse, (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard, (x) à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?

3. Par province, quel était a) le taux horaire moyen versé aux agences d'emploi, b) le taux horaire moyen versé aux employés, c) le montant total versé par le Ministère en (i) 1975, (ii) 1976?

**L'hon. John C. Munro (ministre du Travail):** 1. a)(vi) 6.

2. Budget principal des dépenses.